



## Service de médecine de prévention des personnels

Les médecins de prévention interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale. Ils ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents.

### Service de médecine de prévention des personnels

---

Madame Iris MORY

Bureau 612A

☎ 02 41 74 35 81

Médecin de prévention des personnels

Département 49 : [medecin-prevention49@ac-nantes.fr](mailto:medecin-prevention49@ac-nantes.fr)

Département 53 : [medecin-prevention53@ac-nantes.fr](mailto:medecin-prevention53@ac-nantes.fr)

Madame Hananne OUGRIRANE

Bureau 612B

☎ 02 41 74 35 45

Secrétariat médecin de prévention

### Missions

---

Les médecins de prévention ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents. Ils interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale :

- l'administration centrale ou des services déconcentrés
- des établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
- des écoles
- d'un établissement d'enseignement supérieur ou de la recherche

Les missions du médecin de prévention sont multiples.

- **Santé et bien-être au travail**

Le médecin de prévention assure le suivi médical des personnels. Il accompagne le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés. Il intervient dans la gestion des accidents du travail.

- **Environnement professionnel**

Il apporte une expertise sur l'environnement professionnel (accessibilité, hygiène, sécurité, aménagement, équipement matériel, etc.) avec les autres acteurs du domaine.

Le médecin de prévention contribue à l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre du document de référence de chaque structure précisant les risques professionnels et les effectifs d'agents exposés.

- **Politique de prévention**

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention de l'académie. Le médecin de prévention participe aux comités d'hygiène et de sécurité (central, académique et départemental). Si nécessaire, il participe également à la commission d'hygiène et de sécurité d'établissements, ainsi qu'aux groupes de travail mis en place.

Il conduit des études et enquêtes épidémiologiques et présente chaque année un rapport d'activité de la médecine de prévention.

Il contribue à l'élaboration du programme annuel de prévention.

- **Conditions particulières d'exercice**

Le médecin de prévention est titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en médecine du travail.

Il exerce ses missions dans le cadre du code de déontologie médicale et dans le respect des attributions conférées par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique.

M.A.J. le 18/01/2018

## Dans cette rubrique

---

- [Action sociale](#)
- [Service social des personnels](#)
- **[Service de médecine de prévention des personnels](#)**
- [Conseil en évolution professionnelle](#)
- [Personnels en situation de handicap](#)
- [Guide des personnels](#)
- [Accident de service](#)
- [Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail \(CHSCT-D 49\)](#)
- [Santé & sécurité au travail](#)
- [Information retraite](#)
- [Indemnisation chômage](#)
- [Services numériques des personnels](#)
- [Saisir les médiateurs](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire  
Cité administrative  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 Angers CEDEX  
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation